



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le premier mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absents : 3

Date de la convocation : 22 février 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS : CHAPUT Clément, GOLA Odile, BEUNEL Philippe.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°31

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : RAPPORT DONNANT LIEU A DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

La commune de Naintré doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit être présenté par le Maire et faire l'objet d'un débat puis d'un vote en conseil municipal.

Contexte

Macroéconomique :

En 2021, la reprise économique a été forte à travers le monde. En France, si la croissance a atteint 7% en 2021, l'inflation est prévue sur les 5 premiers mois de l'année entre 3.2% et 3.4% d'après l'Insee.

Les matières premières et les fluides sont les premières concernées par la hausse des prix.

La réforme de la fiscalité locale

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution : les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements.

Grandes orientations budgétaires 2022

La commune de Naintré a dégagé en 2021 une **CAF nette** de l'ordre de **246 000€**. Il s'agit de la capacité de financement nette de la commune.

L'exercice budgétaire 2021 a montré une **diminution des dépenses de charges de personnel**. L'impact de la crise sanitaire sur la **fréquentation des services et les remplacements de personnel, l'augmentation de charges (comme le financement de l'OGEC ou de la contribution au SDIS)** n'ont pas permis à la commune de voir ses capacités d'autofinancement augmenter. En outre, il faut noter une **diminution importante des remboursements de charges de personnel** sur l'exercice 2021.

Les **projets d'investissement** de la commune sur 2022 sont de l'ordre d'**1 175 000€**. Il s'agira essentiellement de travaux courant non reportables (voiries, toitures etc ...)

Pour financer ces projets :

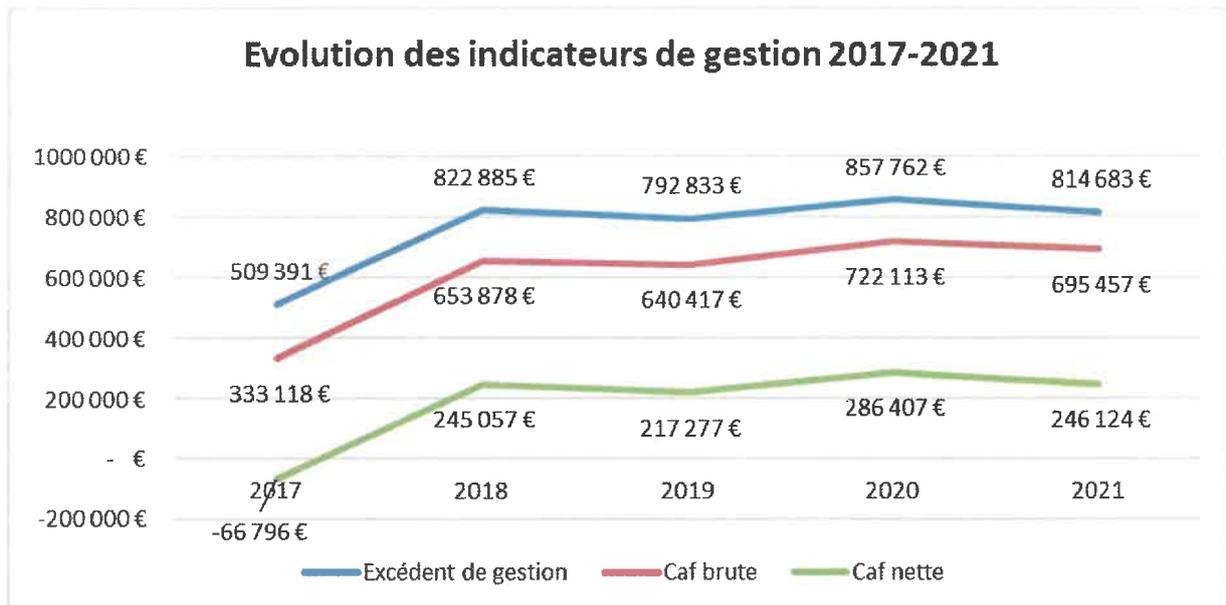
- La commune devrait disposer d'une **CAF nette d'environ 200 000 €** hors variation des recettes fiscales
- Il est attendu pour environ **200 000€ de subventions pour ces projets d'investissements**
- **144 000€** liés à des ventes de terrain et bâtiment sont anticipés sur l'exercice 2022.

Le **besoin de financement complémentaire** pour la Commune devrait être de **631 000€** sur l'exercice.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour faire face à ce besoin de financement :

- **Une modification des taux communaux :**
 - **615 300€ de recettes fiscales supplémentaires** attendues avec une hausse des taux de TF et TFNB
- **Une hausse des tarifs des services** fournis par la commune,
- Une **maîtrise de la masse salariale** grâce à notamment davantage de mutualisation entre services
- Une **rigueur budgétaire** renforcée sur chaque service (mise en concurrence des fournisseurs, groupements de commandes, suivi mensuel des indicateurs...).

L'exercice 2021 a confirmé la tendance des trois années précédentes avec le retour à une **Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) positive**. Malgré une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, l'**excédent brut de gestion** est supérieur à 2019, année de référence, de **+ 21 850€**.



L'exercice 2022 sera principalement marqué sur sa section de fonctionnement par :

- **Une augmentation des recettes fiscales afin de financer les projets d'investissements**
- Une **augmentation des recettes** : les versements de la CAF sur le service Petite enfance, sont, notamment, attendus très fortement en hausse sur l'exercice : 170 % des aides de la CAF seront perçues en 2022 (dont 70 % d'acompte pour l'année 2023).
- Une **stabilité de la masse salariale** : après une baisse constatée sur le chapitre lors de l'exercice précédent, ce qui devrait permettre à la collectivité de conserver une capacité d'autofinancement positive sur l'année.
- Les **Charges à caractère général** seront en hausse principalement suite aux travaux qui seront réalisés en interne sur le patrimoine communal, des externalisations de prestations et une augmentation du coût de l'énergie.

Section de fonctionnement

Dépenses

DEPENSES				
Chapitres	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Variation par rapport au BP 2021
Charges à caractère général	1 075 149 €	1 016 240 €	1 181 657 €	10%
Charges de personnel	3 860 608 €	3 854 191 €	3 852 000 €	0%
Atténuations de produits	10 000 €	5 137 €	4 500 €	-55%
Charges de gestion courantes*	1 660 434 €	1 563 877 €	648 656 €	-61%
Charges financières	125 000 €	119 226 €	110 500 €	-12%
Charges exceptionnelles	831 034 €	27 487 €	1 310 855 €	58%
Dotations provisions	1 132 €	8 082 €	1 100 €	-3%
Dépenses imprévues	300 000 €	- €	400 000 €	33%
Virement à la section d'investissement	900 707 €	- €	940 093 €	4%
Opérations d'ordre	189 597 €	212 229 €	177 572 €	-6%
total	8 953 661 €	6 806 468 €	8 626 933 €	-4%

*En 2021 le chapitre 65 comprenait les subventions aux budgets annexes pour un montant de 1 002 078,61€. Une fois cet effet retiré, le BP 2022 prévoit une baisse de 100 000 € sur ce chapitre

Les **charges à caractère général** devraient être en hausse pour s'établir autour de **1 181 600€** en 2022 contre un réalisé autour de 1 016 000€ en 2021.

Ce chapitre va devoir absorber la hausse continue des coûts de nombreux produits, de la hausse des matières premières ainsi que des fluides : + 4 % de l'électricité et près de +11 % de gaz sont notamment anticipés sur l'année.

Il y aura en 2022 davantage d'achats de travaux sur les bâtiments réalisés en interne par les équipes techniques : rénovations de bâtiments, sanitaire, parkings etc. ... Pour 2022 cela représente une hausse des achats de matériaux estimée à 35 000€.

Toutefois, certaines prestations seront externalisées, en plus de l'entretien de ronds-points (6 000€ TTC), il est prévu pour 10 000€ d'externalisations de prestations auprès de l'entreprise à but d'emploi le ressort.

En 2022, les achats courants devraient retrouver un niveau habituel. A noter la fin des fouilles terrestres et aquatiques qui étaient supportées pour 20 000€ chaque année sur le budget principal. La reprise des cérémonies et fêtes sur la commune est anticipée sur l'exercice avec notamment le retour de la foire aux boudins et les dépenses liées.

Certaines dépenses non récurrentes sont prévues sur l'année : « semaine pédagogique » pour l'Ecole Joliot Curie, installation des vidéoprojecteurs dans les écoles, installation de la badgeuse etc.

...

Les **charges de personnel** devraient être stables : elles sont prévues à **3 852 000€** en 2022 pour un réalisé à 3 854 000€ en 2021

Après une année 2021 de baisse (- 70 000€ de charge de personnel en consolidant les budgets commune, Enfance jeunesse et Petite enfance), les charges de personnel vont se stabiliser voire diminuer légèrement en 2022.

En effet, la masse salariale va continuer à diminuer sur les services de la mairie et les services techniques.

Les services enfance et jeunesse, scolaires, et petite enfance seront en légère hausse.

Une enveloppe budgétaire de prudence est également intégrée pour faire face à d'éventuels remplacements nouveaux.

Les autres **charges de gestion courante** devraient s'établir à **648 600€** contre 1 563 877€ en 2021 (2021 incluait les subventions d'équilibre aux budgets annexes EJ et PE de 1 002 078,61€.)

Le poste des **indemnités des élus** sera **stable** par rapport à 2021.

Les **créances admises** en non-valeur devraient s'élever à au moins **23 500€** dont 16 724€ pour la SCI la Garenne.

Les **cotisations au SDIS** sont en hausse pour s'établir en 2022 à **197 267€** en 2022 contre 187 042€ en 2021.

La subvention d'équilibre qui demeure pour le CCAS devrait évoluer ainsi :

- par principe de prudence, la **subvention** est attendue en hausse pour le CCAS autour de **132 000€** contre 113 897€ en 2021, la fin de l'assurance du personnel devrait entraîner une baisse des remboursements attendus sur l'exercice et la hausse naturelle liée au GVT sur les charges de personnel expliquent cette hausse sur la structure en 2022.

A noter : Si les budgets annexes avaient été conservés sur l'exercice 2022, les subventions d'équilibre auraient été les suivantes :

- Légèrement en hausse (+ 10 000€) pour l'Enfance et jeunesse, principalement à cause de la hausse liée aux charges à caractère général comme l'énergie et alimentaires ou encore aux dépenses liées aux petits équipements (équipements cuisines, jouets ALSH liées aux préconisations de la PMI etc ...)
- Pour la Petite enfance, la subvention aurait été en nette baisse de l'ordre de - 90 000€ grâce à des recettes qui devraient se maintenir liées notamment à la bonne occupation des places de Crèche mais surtout par des recettes exceptionnelles de la CAF (une aide exceptionnelle liée au COVID pour 19 224€ et 70% du Bonus territoire comme acompte en 2022 pour 2023).

Le poste pour les **subventions aux associations** est estimé autour de **160 000€** en 2022 contre un réalisé de 124 232€ en 2021 (hausse de la subvention à l'OGEC + subvention le ressort : entreprise à but d'emploi).

Les **atténuations de produit** sont prévues en légère hausse autour de **4 500€** contre 5 130€ en 2021.

Les **charges financières** sont en baisse et s'établiront autour de **110 500€** contre 119 000€ en 2021.

Les **charges exceptionnelles** sont prévues comme en 2021 autour de 1 310 800€ et incluent **25 000€** pour le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget eau à Eaux de Vienne pour 17 570€. Le chapitre sera surdoté à l'article 678 pour équilibrer les sections.

Les amortissements s'élèveront à **144 100€** environ.

Les **dépenses imprévues** et le **virement à section d'investissement** constitueront les deux autres chapitres budgétaires du budget 2022. Le virement à la section d'investissement devrait s'établir autour de **940 093€** contre 900 707€ en 2021.

Recettes

RECETTES				
Chapitres	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Variation par rapport au BP 2021
Atténuations de charges	65 800 €	165 875 €	60 000 €	-9%
Produits des services	453 000 €	476 309 €	461 504 €	2%
Impôts et taxes	3 678 379 €	3 891 531 €	4 488 179 €	22%
Dotations, subventions	2 609 845 €	2 485 547 €	1 582 447 €	-39%
Autres produits	284 010 €	283 752 €	275 810 €	-3%
Produits financiers		39 €	18 224 €	
Produits exceptionnels	95 710 €	30 038 €	155 800 €	63%
Excédent de fonctionnement reporté	1 759 332 €	1 759 332 €	1 578 155 €	-10%
Opérations d'ordre	7 587 €	14 687 €	6 815 €	-10%
total	8 953 663 €	9 107 110 €	8 626 934 €	-4%

Les **atténuations de charge** sont prévues autour de **60 000€** contre 165 000€ en 2021, il s'agit essentiellement des remboursements de personnel.

Le montant devrait être en forte baisse. D'une part l'année 2021 a connu un nombre de remboursement de l'assurance exceptionnellement élevé. D'autre part, le contrat d'assurance a pris fin et ne prendra plus en compte les arrêts de travail démarré depuis le 1^{er} janvier 2022. Une nouvelle consultation sera effectuée pour l'assurance du personnel.

Les **produits des services** sont prévus autour de **461 500 €** contre 476 000€ perçus en 2021.

Pour les services **Enfance et Jeunesse** et **Petite enfance**, ce chapitre devrait être stable par rapport à 2021, **414 000€** sont attendus contre 415 000€ en 2021.

Les recettes de la cantine liées à la hausse des tarifs et au remboursement par L'État du dispositif « cantine à 1€ » devraient permettre au service de disposer de recettes importantes sur l'exercice. L'ALSH devrait également voir son activité légèrement s'améliorer en restant marqué par la situation sanitaire. Les recettes de ce service devraient s'améliorer sur l'exercice 2022.

Pour ce chapitre il s'agissait essentiellement pour la **Commune** en 2021 des recettes de la **mise à disposition** de l'assistant de prévention ainsi que des **redevances d'occupation** du domaine public. Ces dernières seront stables en 2022 malgré la fin de la mise à disposition de l'assistant de prévention par Grand-Châtellerauld, les recettes seront les suivantes :

- La perception des redevances liées à l'occupation du domaine public (**34 500€**) : antennes relais, canalisations etc ...
- De la perception du loyer auprès d'Urbasolar pour le parc de panneaux photovoltaïques au champ des gros Chilloux (**14 582€** sur une année complète

Les **recettes fiscales** seront inscrites à hauteur de **4 488 179 €** pour un réalisé 2021 de 3 891 531€

Sur les recettes de ce chapitre :

- Les **taxes locales** : **2 585 000€** sont attendues suite à la revalorisation des taux communaux. Le taux de la taxe foncière sur le bâti serait de 49.97% (n-1 : 39.04%), le taux de la taxe foncière sur le non bâti serait de 42.82% (n-1 : 33.45%).
- La **valeur locative des bases** (des locaux d'habitation et des locaux industriels uniquement) est revalorisée à hauteur de +3,4% pour 2022 soit une hausse d'environ 68 000€ sur l'exercice.
- Les autres articles devraient être en baisse, notamment la **taxe additionnelle aux droits de mutation** qui était exceptionnellement élevée en 2021 (169 460€ perçus contre des montants situés entre 100 000€ et 135 000€ les années précédentes.)
- La **taxe sur la consommation finale d'électricité** devrait être supérieure aux années précédentes étant donné la forte augmentation des tarifs de l'électricité prévue sur l'exercice 2022. Par précaution, les recettes budgétées seront identiques aux autres années.
- L'**attribution de compensation** de l'agglomération est prévue à hauteur de **919 134€**, identique aux autres années.
- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** : 38 800€ sont attendus sur la commune, un recensement a eu lieu début 2022 et a permis de mettre à jour la base de données des dispositifs publicitaires. Suite à ce recensement, la commune devrait percevoir des ressources supplémentaires, tout en ayant délibéré en faveur d'une exemption de TLPE pour les plus entreprises ayant moins de 12m² d'enseigne.

N.B : La réforme de la Taxe d'Habitation a un impact sur le calcul des indicateurs financiers : effort fiscal, potentiels financier et fiscal. Ces indicateurs ont un impact sur les recettes que la commune perçoit de l'État : Dotation Globale de Fonctionnement et Fonds de Péréquation Intercommunale.

Toutefois, le changement de ces indicateurs est neutralisé en 2022 et lissé entre 2023 et 2028. La commune n'a à ce jour pas de visibilité sur les conséquences financières de ce changement.

Les **dotations** sur la **Commune** sont prévues à hauteur de **889 500€** contre 941 906€ en 2021.

La **DGF** n'a pas encore été notifiée mais elle devrait être globalement en baisse (- 4 000€) pour s'établir à **803 000€**.

Par prudence, les **compensations fiscales** versées par l'État sont également prévues en baisse, en attente de la notification par l'État des montants réels attendus pour 2022 (49 598€ perçus en 2021).

A noter également sur l'exercice l'absence des subventions liées à la DRAC et aux fouilles subaquatiques et terrestres réalisées depuis plusieurs années pour 20 000€ ainsi que la fin de l'aide pour un contrat de projet (15 000€ perçus en 2021).

Les **dotations** sur les services **Enfance et jeunesse** et **Petite Enfance** sont prévues à hauteur de **692 950 €** :

La Crèche va notamment percevoir 170% des dotations normalement anticipées sur un exercice, soit 445 580€ en 2022 contre 310 661€ en 2021.

Les **autres produits de gestion de courante** sont prévus autour de **275 800€** contre près de 283 750€ en 2021

Une baisse sensible des revenus des immeubles est attendue avec l'arrêt de la location à Tec System (6 120€ de perçus en 2021) malgré une reprise des réservations de salle sur l'année avec la fin de la crise sanitaire.

Il devrait y avoir pour au moins **155 800 € de recettes exceptionnelles**.

Il s'agit des recettes suite à des cessions effectuées par la commune :

- Vente de parcelles
- Versement de la CAGC pour la revente du terrain de la Naurais Bachaud à une entreprise pour 70 000€.
- 2 terrains qui doivent être cédés à Grand-Châtellerault : par principe de prudence, seule la vente de la parcelle n°1091 pour 74 774€ sera budgétée : 162 020€ de recettes sont néanmoins attendues à l'avenir pour la parcelle n°1047 dans la ZEA de LAUMONT.
- Remboursement de l'assurance suite au vol de la mini pelle également attendu
- Vente de matériels par les ateliers

Il y a également **1 578 155€ de report de fonctionnement**.

Ce montant correspond à l'excédent reporté en fonctionnement, après une affectation d'une partie du résultat à la section d'investissement.

Investissement

Dépenses

Le **budget d'investissement** devrait être autour de **2 615 265 €** dont :

- **1 174 356€ de nouvelles opérations**
- **680 156€ de restes à réaliser** du budget 2021
- **462 764€ de remboursement du capital de l'emprunt**
- **260 817,72€ de déficit d'investissement reporté**
- **30 356€ de reversement de l'excédent** de l'ancien budget eau à **Eaux de Vienne**
- **6 815€ d'opérations d'ordre**

Les opérations d'investissements sont prévues comme suit :

Programme 2022 :

1 174 356 €

Investissement	Travaux bâtiments communaux	521 970 €
Investissement	Travaux éclairage public	46 466 €
Investissement	VOIRIES DIVERSES	436 500 €
Investissement	Aménagements espaces publics	15 120 €
Investissement	Acquisition Matériel Technique	54 300 €
Investissement	Acquisition Matériel Commune	12 000 €
Investissement	Urbanisme et foncier	70 000 €
Investissement	PLU	18 000 €

Détail opération travaux sur les bâtiments communaux

Travaux bâtiments communaux	
2022	521 970 €
ECOLE ANNE FRANK	
	2022
Couloirs en polycarbonate	45 600 €
Travaux d'études Anne Frank	70 000 €
Réfection toitutres de l'aile sud du bâtiment	191 040 €
Total	306 640 €
Cuisine centrale	
	2022
Remplacement porte automatique	5 500 €
Remplacement du skydôme de l'entrée	5 000 €
Total	10 500 €
ALSH	
	2022
Rénovation chassis de désenfumage	4 200 €
Total	4 200 €
ECOLE JOLIOT CURIE	
	2022
Rénovation des menuiseries côté cours	83 880 €
Total	83 880 €
Bâtiment audacia	
	2022
Remplacement des VMC	3 000 €
Total	3 000 €
Chaufferies	
	2022
Enveloppe : grosses réparations et imprévus	10 000 €
Total	10 000 €
Travaux Creche et RPEI	
	2022
Extension et rénovation	103 750 €
Total	103 750 €

VOIRIES DIVERSES

436 500,00 €

Réfection de rues	2022
Rue de la Rousinière et rue de Anatole Laurette : Réfection de voirie	40 000 €
Réfection de la Rue de Bergeste	60 000 €
Réfection de la Rue de Maison Vieille	45 000 €
Route de l'Eperon (des vides de Corset)	65 000 €
Réfection de la rue des Couteliers à Chezelles	20 000 €
Réfection de la rue Olivier Merle	58 000 €
Réfection de la Grotte	44 000 €
Total	332 000 €

Plans sécurité routère et trottoirs	
Plan de sécurité routière	
	50 000,00 €
Plan trottoirs	
	50 000,00 €
Total 100 000,00 €	

Regards d'eaux pluviales	
Total	4 500,00 €

Recettes

Les recettes d'**investissement** seront prévues à hauteur d'environ **2 615 265 €**, pour un réalisé en 2021 de 1 167 573€.

Il y a pour **218 238€** de **restes à réaliser** en ce qui concerne les subventions.

Il est prévu pour **100 000€** de **recettes de FCTVA**, liées aux dépenses d'investissement 2021 (un décalage d'un an perdue dans ce remboursement partiel de la TVA réglée pour les dépenses d'investissement)

La **taxe d'aménagement** devrait être en recul par rapport à 2021 (86 000€ perçus). Il est proposé d'inscrire **40 000€** au budget par précaution.

L'**affectation du résultat excédentaire de fonctionnement** doit couvrir le solde des restes à réaliser ainsi que le déficit d'investissement. Elle s'élève donc à **722 735 €**. Il est également prévu un virement depuis la section de fonctionnement à hauteur d'environ 940 093€.

Les **amortissements** s'établiront autour de **163 106€**.

Le reste des recettes d'investissement sera composé des **subventions reçues**. De la DETR et de la DSIL sont demandées. D'autres subventions seront sollicitées, du conseil départemental pour bénéficier de la subvention ACTIV ou encore auprès de la CAGC pour percevoir des fonds de concours. Des fonds européens seront sollicités pour les projets importants de rénovation énergétique notamment.

Enfin, un virement depuis la section de fonctionnement sera inscrit pour équilibrer la section.

Budget Marmoure

	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Total Dépenses de Fonctionnement	389 770.15 €	1 694 490€ (dont 500 000 € d'opération d'ordre)
Total Recettes de Fonctionnement	400 696.44 €	1694 490€ (dont 500 000€ d'opération d'ordre)
<i>Solde de fonctionnement</i>	10 926.29 €	0 €

Il y a eu très peu de dépenses en 2021, le budget de fonctionnement 2022 sera en hausse.

En effet, il est nécessaire d'inscrire le montant prévisionnel des travaux de la tranche 3 pour que les marchés publics puissent être engagés dès 2022. Les dépenses effectives des travaux de la tranche 3 auront lieu à partir de 2023.

Ainsi le **budget de fonctionnement** devrait se situer autour de **1 694 490€** :

- les **frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour 85 000€
- le **poste des travaux** est budgété pour 2022 à hauteur de 1 000 000€
- des **frais d'aménagement de terrains** sont budgétés pour 90 000€
- les **frais financiers** pour 6 480 €
- les autres dépenses sont principalement des **opérations d'ordre** : dont 500 000 euros en écriture de stocks.

Il devrait y avoir environ **375 000€** de **recettes** encaissées en 2022, issues des ventes des terrains de la tranche 2

L'investissement est composé principalement de la **reprise du déficit d'investissement** (571 106.96€) et des **opérations d'ordre**. Un emprunt est inscrit en recettes pour présenter un budget en équilibre.

Il existe un emprunt relais de 900 000€ sur ce budget. Cet emprunt devra être remboursé en mai 2024. Malgré cela, les travaux de la tranche 3 nécessiteront une forte avance de trésorerie. **Il sera nécessaire de contracter une ligne de trésorerie voire d'effectuer un nouvel emprunt, à moins que la trésorerie du budget principal de la commune soit suffisante pour porter l'opération.**

Budget Cimetière

	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Total Dépenses de Fonctionnement	10 146.14 €	5 700 €
Total Recettes de Fonctionnement	13 783.28 €	5 700 €

Le budget en fonctionnement du cimetière est prévu en baisse par rapport au budget précédent pour s'établir à 5 700€.

Pour les dépenses :

Quelques **dépenses de fonctionnement** sont prévues sur la section pour 2022 : nettoyage des tombes pour **2 500€** et la pose d'une vitrine à l'entrée pour **500€** ainsi qu'une mise à jour du logiciel de gestion pour **2 700€**.

En **investissement**, il est prévu la construction d'une **tranche de caveaux supplémentaires** pour **13 500€**, et d'installation de **cavernes** pour **1 700€**. La section accuse également un **Reste à réaliser** de 23 240 € pour une tranche de caveaux.

Pour les recettes :

Elles devraient être du même ordre que l'an passé pour les ventes de caveaux et de concessions, **5 700€** sont anticipés uniquement pour les **concessions**.

En **investissement**, un **excédent de fonctionnement** de 3 637€ est inscrit au budget.

Budget Panneaux Photovoltaïques

	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022
Total Dépenses de Fonctionnement	26 012.16 €	83 218.14 €
Total Recettes de Fonctionnement	77 330.57 €	83 218.14 €

Le budget panneaux photovoltaïques est prévu en hausse par rapport au budget précédent et s'élèvera à 83 218.14 €, afin d'intégrer l'excédent de fonctionnement reporté de 51 318.14€.

Les **dépenses** sont principalement constituées de la **maintenance des panneaux** et du **remboursement d'un emprunt**. Un virement du fonctionnement vers l'investissement est prévu pour équilibrer la section d'investissement pour 5 926.21€.

Les **charges à caractère général** vont être augmentées pour équilibrer le budget qui intègre en recette un **excédent reporté** de 51 318.14€.

Les **recettes** sont constituées en fonctionnement essentiellement des **ventes d'électricité**, qui sont prévues identiques au réalisé 2021 (pour 30 000€).

Ratios		2018	2019	2020	2021	Moyenne 2020 strate 5 000 - 10 000 habitants
1	Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab	730 €	746 €	767 €	763 €	918 €
2	Fiscalité directe / hab	371 €	389 €	394 €	415 €	526 €
3	Recettes Réelles de Fonctionnement/ hab	837 €	852 €	887 €	878 €	1 124 €
4	Dépenses d'équipt / hab	98 €	80 €	82 €	106 €	288 €
5	Dettes/ hab	776 €	712 €	637 €	559 €	821 €
6	DGF/POP INSEE	137 €	136 €	135 €	134 €	154 €
7	Dép de personnel/ Dépenses Réelles de Fonctionnement	49,1%	49,6%	50,5%	47,4%	57,5%
9	(Dépenses Réelles de Fonctionnement+ capital de la dette)/Recettes Réelles de Fonctionnement	90,3 %	95,8 %	94,6 %	95,4 %	89,3 %
10	Dépenses d'équipement / Recettes Réelles de Fonctionnement	11,0%	9,3%	9,2%	12,1%	25,6%
11	Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement	87,7 %	83,5 %	71,8 %	63,7%	73,0%

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

VOTE

POUR : 18

CONTRE : 6

de PIAULET C, MASSONNEAU B, SULLI B, ROBIN N, ROYER F et de DEBIAIS V par pouvoir

ABSTENTIONS : 2

de VERDUZIER K, POISSON JF

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

